

Paris, 29 mars 2011

PUBLICATION DES PREMIERS DOSSIERS DE DEMANDE  
DE LABELLISATION OFFRES LÉGALES

La Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet **lance ce jour le processus de labellisation des offres légales avec la publication des premières demandes de labellisation** d'offres en ligne portant sur des œuvres et objets protégés par un droit de propriété intellectuelle, en application de l'article R. 331-48 du code de la propriété intellectuelle. Ces demandes sont consultables sur le site internet de l'Hadopi : [www.hadopi.fr/hadopi-pro/presentation-des-demandes-en-cours.html](http://www.hadopi.fr/hadopi-pro/presentation-des-demandes-en-cours.html)

A compter de cette publication, les titulaires de droits disposent d'un délai de quatre semaines pour présenter leurs objections éventuelles. Si aucune objection n'est formulée, le Collège de l'Hadopi statuera au plus tôt sur l'attribution du label. La procédure de labellisation des offres est disponible sur le site de l'Hadopi :

<http://www.hadopi.fr/hadopi-pro/presentation-de-la-procedure.html>

A ce jour l'Hadopi a reçu une quinzaine de demandes de labellisation. Les personnes offrant un service de communication au public en ligne souhaitant déposer une demande de labellisation sont invitées à adresser un courrier électronique à : [label-ol@hadopi.net](mailto:label-ol@hadopi.net)

Le label « Hadopi offre légale » est attribué aux offres en ligne de contenus protégés par un droit de propriété littéraire et artistique. Il a pour objectif de permettre aux internautes d'identifier clairement le caractère légal de ces offres.